

# AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL

*Périmètre de Saint-Jory-de-Chalais*

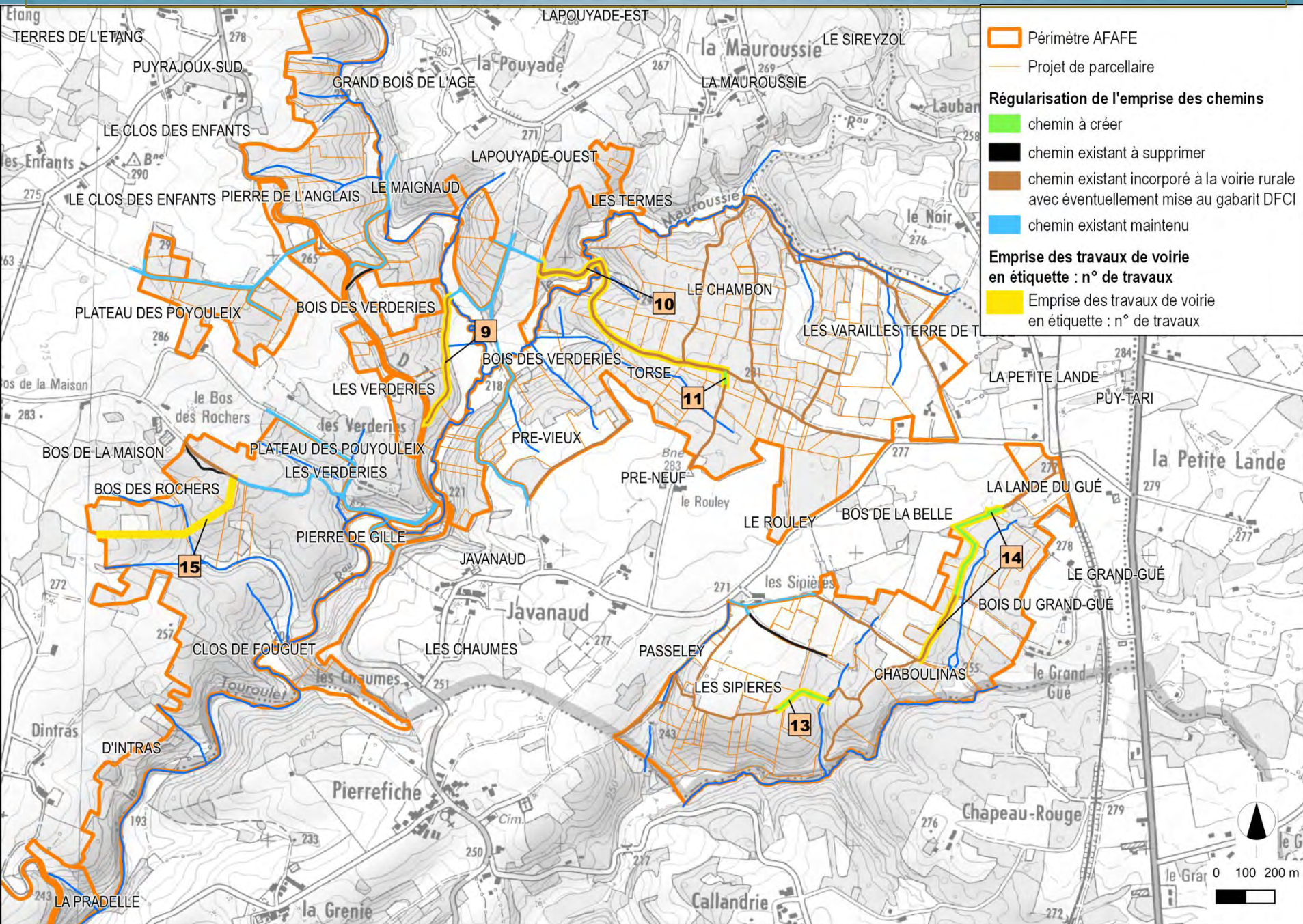
## ÉVALUATION DES IMPACTS AU STADE PROJET ET MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION ET COMPENSATION



Réunion de la CCAF du 30 janvier 2024

**ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LES  
HABITATS NATURELS  
MÉTHODE ET PRINCIPES**

# 1 - PARCOURS DES EMPRISES DE TRAVAUX PROJÉTÉS



## 2 - ÉVALUATION SUR SITE

- Emprise totale
- Emprise des travaux
- Largeur utile actuelle
- Surface impactée
- Gros bois impacté



# 3 – ÉVALUATION À PARTIR DES CARACTÉRISTIQUES DE :

- **L'ÉTAT INITIAL DU SITE** : largeur actuelle du chemin, habitats naturels concernés et niveau d'enjeux, points singuliers (franchissements de ruisselets)

- **DES TRAVAUX** : largeur de la zone de travaux, travaux d'hydrauliques induits

→ découpage en secteurs homogènes – comptage des « gros bois » impactés – calcul des surfaces d'habitats naturels impactés

N° SITE TRAVAUX	SECTEUR N° (cf. carte)	LIEUX-DITS	NATURE EMPRISE	NATURE TRAVAUX	Largeur moyenne initiale (ml)	Largeur moyenne emprise projet (ml)	Largeur travaux (ml)	Longueur (ml)	Emprise travaux (m²)	Etat actuel de l'emprise libellé	Gros bois impactés (Nbre)	Habitats impactés (m²)	Habitats impactés (ml)	Autres impacts	Habitats Libellé	Habitats Code Corine Biotope / UE	Niveau d'enjeu habitat 0 à 5	Habitat d'espèces et espèces patrimoniales	Niveau d'enjeu 0 à 5	Corridors (TVB)	Niveau d'enjeu 0 à 5
10	A	Le Chambon	chemin existant incorporé à la voirie rurale	Aménagement d'un chemin existant pour liaison DFCI	3,0 ml	6 ml	4,5 ml	145 ml	653 m²	Chemin non cadastré praticable	2	218 m²			Chênaie ; Peuplement à taux élevé de gros bois en bordure du chemin	41.55	3	Espèces forestières (oiseaux, chauve-souris, mammifères, entomofaune)	4	Trame boisée	3
10	B	Le Chambon	chemin existant incorporé à la voirie rurale	Aménagement d'un chemin existant pour liaison DFCI	2,5 ml	6 ml	4,5 ml	280 ml	1 260 m²	Chemin non cadastré praticable	10	560 m²			Chênaie-charmaie ; Peuplement à taux de gros bois moyen à faible	41.55+41.22	2	Espèces forestières (oiseaux, chauve-souris, mammifères, entomofaune)	2	Trame boisée	2
10	C	Le Chambon	chemin existant incorporé à la voirie rurale	Aménagement d'un chemin existant pour liaison DFCI	2,5 ml	6 ml	4,5 ml	250 ml	1 125 m²	Chemin non cadastré praticable en zone de pente de	7	500 m²			Chênaie-charmaie ; Peuplement à faible taux de gros bois	41.22	2	Espèces forestières (oiseaux, chauve-souris, mammifères, entomofaune)	2	Corridor boisé ruisseau de la Mauroussé	3
10	D	Lapouyade Ouest	chemin existant incorporé à la voirie rurale	Aménagement d'un chemin existant pour liaison DFCI	2,5 ml	6 ml	4,5 ml	230 ml	1 035 m²	Chemin non cadastré praticable ; partie médiane à pentes	4	460 m²			Chênaie ; Peuplement à taux de gros bois moyen	41.55	2	Espèces forestières (oiseaux, chauve-souris, mammifères, entomofaune)	2	Corridor boisé ruisseau de la Mauroussé	3

# 4 – ÉVALUATION DES MESURES (dont une partie sont déjà inscrites dans le programme de travaux) :

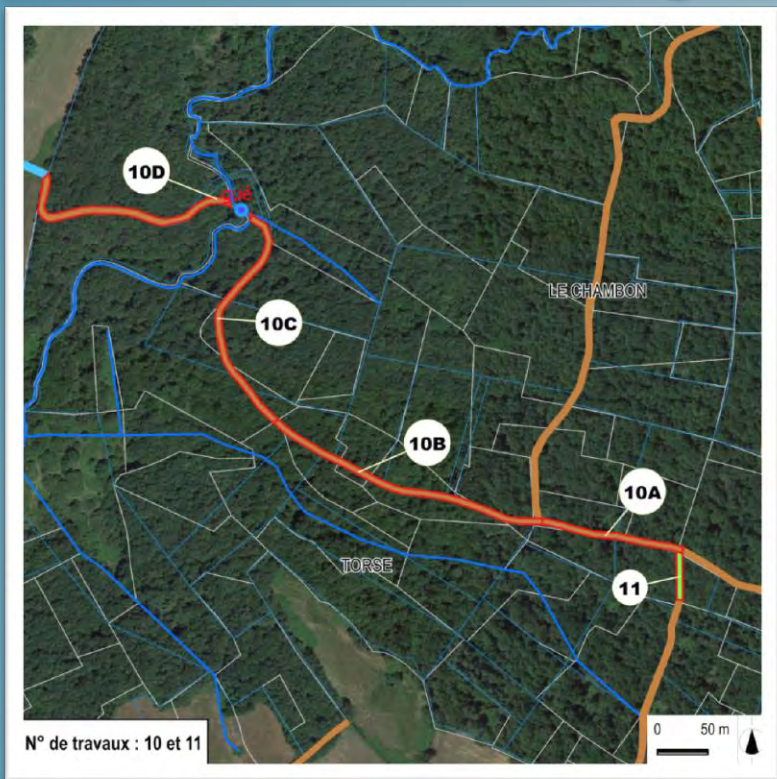
**- ÉVITEMENT :** maintien d'arbres, gestion future des boisements situés dans l'emprise en bordure de la largeur utile



**- RÉDUCTION :** largeur de la zone de travaux (itinéraires de randonnée), aménagement des gués

**- COMPENSATION :** nature et quantitatif basés sur les engagements pris par la CCAF en début

N° SITE TRAVAUX	SECTEUR N° (cf. carte)	LIEUX-DITS	NATURE EMPRISE	NATURE TRAVAUX	Largeur moyenne initiale (ml)	Largeur moyenne emprise projet (ml)	Largeur travaux (ml)	Longueur (ml)	Emprise travaux (m²)	Etat actuel de l'emprise libellé	Évitement	Atténuation	Compensation sans évitement et atténuation			Autres mesures
10	A	Le Chambon	chemin existant incorporé à la voirie rurale	Aménagement d'un chemin existant pour liaison DFCI	3,0 ml	6 ml	4,5 ml	145 ml	653 m²	Chemin non cadastré praticable	Principe de maintien des arbres existants en dehors de la bande de roulement		Création îlot de sénescence	Création îlot de sénescence	600 m²	Engagement de maintien sur 20 ans des bois situés dans
10	B	Le Chambon	chemin existant incorporé à la voirie rurale	Aménagement d'un chemin existant pour liaison DFCI	2,5 ml	6 ml	4,5 ml	280 ml	1 260 m²	Chemin non cadastré praticable	Principe de maintien des arbres existants en dehors de la bande de roulement	Déport de l'emprise de travaux à hauteur d'un "très gros bois"	Création îlot de sénescence	300 m²/"gros bois" abattu	3000 m²	Engagement de maintien sur 20 ans des bois situés dans
10	C	Le Chambon	chemin existant incorporé à la voirie rurale	Aménagement d'un chemin existant pour liaison DFCI	2,5 ml	6 ml	4,5 ml	250 ml	1 125 m²	Chemin non cadastré praticable en zone de pente de	Principe de maintien des arbres existants en dehors de la bande de roulement		Création îlot de sénescence	300 m²/"gros bois" abattu	2100 m²	Engagement de maintien sur 20 ans des bois situés dans
10	D	Lapouyade Ouest	chemin existant incorporé à la voirie rurale	Aménagement d'un chemin existant pour liaison DFCI	2,5 ml	6 ml	4,5 ml	230 ml	1 035 m²	Chemin non cadastré praticable ; partie médiane à pentes	Principe de maintien des arbres existants en dehors de la bande de roulement		Création îlot de sénescence	300 m²/"gros bois" abattu	1200 m²	Engagement de maintien sur 20 ans des bois situés dans

# RENDU → 1 fiche par secteur



N° TRAVAUX	SECTEUR	LIEU-DIT	NATURE EMPRISE	OBJECTIFS TRAVAUX	Largeur emprise totale	Largeur emprise travaux (m)
<b>10</b>	<b>A</b>	Le Chambon	chemin existant incorporé à la voirie rurale	Elargissement et empierré d'un chemin existant pour liaison DFCI dans le massif boisé des Vareilles	6,0 ml	5 ml
Longueur travaux (ml)	Surface travaux (m²)	<b>NATURE TRAVAUX</b>	<b>ETAT ACTUEL DE L'EMPRISE DES TRAVAUX</b>		Largeur praticable moyenne actuelle (m)	
145 ml	653 m²	Aménagement d'un chemin existant pour liaison DFCI	Chemin non cadastré praticable		3,0 ml	
<b>CONTEXTE</b>	<b>Habitats - Flore</b>		<b>Habitat d'espèces</b>		<b>Corridors biologiques</b>	
Libellé	Chênaie ; peuplement à taux élevé de gros bois en bordure du chemin		Espèces forestières (oiseaux, chauve-souris, mammifères, entomofaune)		Trame boisée	
Enjeu (0 à 5)	3		4		3	
<b>IMPACTS</b>	<b>Nbre Destruction arbres Ø&gt;=50 cm ("gros et très gros bois")</b>		<b>Destruction habitat</b>		<b>Autres impacts</b>	
Nombre m², ml ou Libellé	2		218 m²			
<b>Commentaire</b>	Chemin en bon état, déjà utilisé ; zone boisée sans pente notable					
<b>MESURES ENVIRONNEMENTALES ADOPTEES</b>						
<b>Evitement</b>		<b>Réduction</b>			<b>Compensation</b> (compte tenu des évitements et/ou réductions)	
Maintien des arbres existants en dehors de la bande de roulement (principe d'évitement, mise en place d'une sinuosité adaptée)					Création ilot de sénescence	
					Ratio : 300 m²/ "gros bois" abattu	
					Quantité m² 600	
					Quantité ml	
<b>Autres mesures</b>		Engagement de maintien sur 20 ans des bois situés dans l'emprise, en bordure de la bande de roulement				
						
						

Etat de l'emprise – vues en direction de l'ouest - Chênaie à taux élevé de gros bois en bordure du chemin actuel

# **RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LES HABITATS NATURELS**



# RÉSULTATS – IMPACTS MILIEUX - 1

- surface totale impactée : 12 193 m<sup>2</sup>, soit environ 1,2 ha représentant 0,2% de la surface total du périmètre d'AFAFE et 0,3% des surfaces initiales des types d'habitats impactés
- Essentiellement chênaies et chênaies charmaies (60% des impacts) mais aussi charmaies riveraines de la Côte et de la Queue d'Âne (15%)
- Autre habitats marginalement impactés : pâtures, fourrés divers, ronciers, bois exploités, ....
- 48 « gros bois » situés dans les emprises de travaux (à réévaluer selon modifications éventuelles du programme de travaux)

Évaluation des impacts sur les habitats naturels par grand type d'habitat selon la nature des travaux impactants					NATURE DES TRAVAUX IMPACTANTS			
Type d'impact	Type d'habitat	Code Corine	TOTAL impacté surface / unités (m <sup>2</sup> / U)	% du total	VOIRIE-mise au gabarit- Aménagement de chemin existant pour DFCI	VOIRIE-mise au gabarit- Autre aménagement de chemin existant	VOIRIE-ouverture- Création de desserte et liaison	VOIRIE-ouverture- Création de sentier piétonnier
Impact direct permanent : Destruction d'habitat dans les emprises de travaux	Roncier	31.831	30 m <sup>2</sup>	0,2%			30 m <sup>2</sup>	
	Lande à fougère aigle	31.86	180 m <sup>2</sup>	1,5%		180 m <sup>2</sup>		
	Coupes récentes - broussailles de recolonisation	31-8D	240 m <sup>2</sup>	2,0%				240 m <sup>2</sup>
	Prairie humide	37.1	70 m <sup>2</sup>	0,6%				70 m <sup>2</sup>
	Pâtures mésophiles	38.1	780 m <sup>2</sup>	6,4%			540 m <sup>2</sup>	240 m <sup>2</sup>
	Chênaie-charmaie*	41.22	930 m <sup>2</sup>	7,6%	500 m <sup>2</sup>	80 m <sup>2</sup>		350 m <sup>2</sup>
	Chênaie et divers milieux communs associés	41.55	6 233 m <sup>2</sup>	51,1%	1238 m <sup>2</sup>	970 m <sup>2</sup>	2475 m <sup>2</sup>	1550 m <sup>2</sup>
	Bois de châtaignier*	41.9	405 m <sup>2</sup>	3,3%			405 m <sup>2</sup>	
	Bois de charmes*	41.a	2 260 m <sup>2</sup>	18,5%		1290 m <sup>2</sup>	80 m <sup>2</sup>	890 m <sup>2</sup>
	Plantation de pin maritime	42.81	1065 m <sup>2</sup>	8,7%			1065 m <sup>2</sup>	
	<b>TOTAL SURFACE</b>			<b>12193 m<sup>2</sup></b>	<b>100,0%</b>	<b>1738 m<sup>2</sup></b>	<b>2520 m<sup>2</sup></b>	<b>4595 m<sup>2</sup></b>
Impact direct permanent : Arrachage de "gros bois"	Chênes Ø>50 (+/- 5) cm		48 U		23	9	16	

# RÉSULTATS – IMPACTS MILIEUX - 2

## ➤ Enjeux environnementaux des surfaces impactées :

- ❑ ¼ = faibles à très faibles
- ❑ 56% modérés (la plupart des espaces boisés)
- ❑ 19% forts → à revoir en fonction des caractéristiques du projet sur le secteur 6-C (70 m<sup>2</sup> de prairie sur les rives du Touroulet)

Évaluation des impacts sur les habitats naturels par grand type d'habitat et selon le niveau des enjeux environnementaux						NIVEAU D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DES COMPOSANTES IMPACTÉES (1)			
Type d'impact	Type d'habitat	Code Corine	TOTAL impacté surface / unités (m <sup>2</sup> / U)	Surface dans le périmètre (ha)	% de la surface initiale impactée	TRES FAIBLE	FAIBLE	MODERE	FORT
Impact direct permanent : Destruction d'habitat dans les emprises de travaux	Roncier	31.831	30 m <sup>2</sup>	0,96 ha	0,3	30 m <sup>2</sup>			
	Lande à fougère aigle	31.86	180 m <sup>2</sup>	6,57 ha	0,3		180 m <sup>2</sup>		
	Coupes récentes - broussailles de recolonisation	31-8D	240 m <sup>2</sup>	15,33 ha	0,2	240 m <sup>2</sup>			
	Prairie humide	37.1	70 m <sup>2</sup>	2,08 ha	0,3				70 m <sup>2</sup>
	Pâtures mésophiles	38.1	780 m <sup>2</sup>	14,05 ha	0,6		780 m <sup>2</sup>		
	Chênaie-charmaie*	41.22	930 m <sup>2</sup>	84,31 ha	0,1			930 m <sup>2</sup>	
	Chênaie et divers milieux communs associés*	41.55	6 233 m <sup>2</sup>	196,89 ha	0,3		285 m <sup>2</sup>	5 948 m <sup>2</sup>	
	Bois de châtaignier*	41.9	405 m <sup>2</sup>	43,58 ha	0,1		405 m <sup>2</sup>		
	Bois de charmes*	41.a	2 260 m <sup>2</sup>	19,34 ha	1,2				2 260 m <sup>2</sup>
	Plantation de pin maritime	42.81	1065 m <sup>2</sup>	6,33 ha	1,7	1 065 m <sup>2</sup>			
<b>TOTAL SURFACE</b>			<b>12193 m<sup>2</sup></b>	<b>389,44 ha</b>	<b>0,3</b>	1335 m <sup>2</sup>	1650 m <sup>2</sup>	6878 m <sup>2</sup>	2330 m <sup>2</sup>
Impact direct permanent : Arrachage de "gros bois"	Chênes Ø>50 (+/- 5) cm		<b>48 U</b>			11%	14%	56%	19%

# **IMPACTS SUR LES COURS D'EAU LIES AUX TRAVAUX D'HYDRAULIQUE**

# OUVRAGES DE FRANCHISSEMENTS

## ➤ Aménagements prévus de franchissement de ruisselets :

- ❑ Travaux n° 13 – secteur A : dalot sur ruisseau à écoulement temporaire non classé « cours d'eau », en aval de l'étang des Sipières
- ❑ Travaux n° 15 – secteur B : busage sur ruisseau à écoulement temporaire non classé « cours d'eau » à Bos des rochers → **Compte-tenu des caractéristiques hydrauliques de cet écoulement, très proches de celles du secteur 15-A, il est préférable de prévoir la mise en place d'un dalot aux mêmes caractéristiques.**

Moyennant le strict respect des caractéristiques de dimension et d'implantation des ouvrages ces aménagements ont un impact très faible sur les écoulements et la continuité biologique des ruisselets

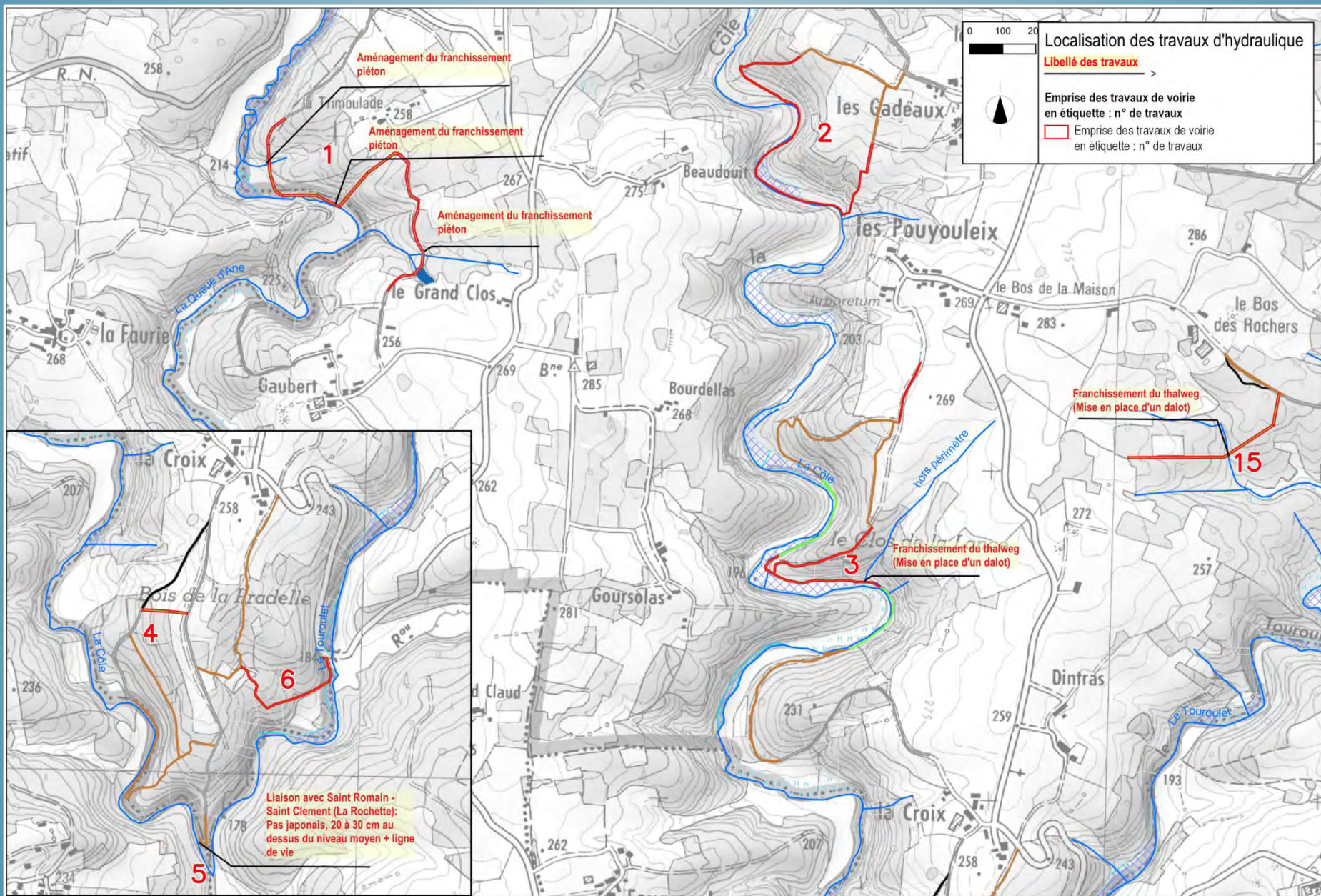
- ❑ busage sous le chemin permettant d'évacuer les excédents d'eau de la parcelle agricole situé en amont Cet aménagement n'a pas de conséquences hydrauliques ou biologiques.

## ➤ Aménagements à prévoir de franchissement de ruisselets :

- ❑ Travaux n° 3 – secteur C : Un dalot en fin de secteur 3-C doit être prévu pour franchir un ruisseau, classé cours d'eau par la DDT24 (photo ci-dessous)
- ❑ Travaux n° 1 – secteurs B et D : sur cette liaison piétonne, les traversées de 3 ruisselets sont à aménager avec un système de platelage porté par des rondins de bois en bois imputrescible (châtaignier, robinier).



# OUVRAGES DE FRANCHISSEMENTS



# PASSAGES À GUÉ

- Les travaux d'aménagement des gués ont été programmés conformément à la préconisation adoptée par la CCAF et aux principes d'aménagement décidés sur site lors de la visite de terrain organisée le 16/03/2023 avec le service de la Police de l'Eau de la DDT24. **Ces aménagements sont considérés comme une mesure d'amélioration de l'environnement du périmètre puisqu'ils réduisent les incidences des traversées d'engins par rapport à la situation initiale.**

Site de travaux	Nature des travaux	Commentaires
8	Déplacement du seuil en amont du passage à gué existant pour diminuer la hauteur d'eau actuelle  Aménagement d'une passerelle piétonne sur support existant (poteau EDF) : mise en place d'une ligne de vie en cordage tendu sur poteaux verticaux à poser	Le seuil actuel d'une hauteur d'environ 40 cm comprend une rangée de pierres jointives disposée dans en travers du lit à l'aval du gué. <b>Les pierres du futur "seuil" seront déplacées en amont, de façon non jointive, pour briser le flux sans l'interrompre.</b>
10	Aménagement de bandes de roulement en fond de rivière pour le passage des véhicules sur passage à gué existant pour préservation du lit de la rivière  Fascinage des rives pour protection face aux méandres, rechargement à l'arrière avec semis pour végétalisation	La longueur parcourue dans le lit du ruisseau de la Mouroussié est d'environ 25 m. Après aménagement, le gué sera situé sur l'itinéraire d'une piste DFCI de 4,5 m de largeur de bande de roulement, nivelée et empierrée, potentiellement plus emprunté qu'il ne l'est aujourd'hui.
12	Aménagement de bandes de roulement en fond de rivière pour le passage des véhicules sur passage à gué existant pour préservation du lit de la rivière	La longueur parcourue dans le lit du ruisseau de la Mouroussié est d'environ 20 m
5	Création d'un passage piéton pour franchissement de la rivière La Cole sous forme d'un pas japonais en blocs de pierres disposés en quinconce, espacés de 30cm maximum, de hauteur hors d'eau minimum 20cm, doublé d'une ligne de vie en cordage tendu entre piquets sur chaque rive	Situé sur un sentier de randonnée, l'aménagement est destiné à faciliter le franchissement de la Côte (rivière à écoulement permanent) par les usagers.

# MESURES ERC PRÉCONISÉES

# MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

## ➤ Mesures prévues au programme de travaux

- ❑ Maintien de tous les arbres de plus de 10 cm de diamètre lors du dégagement des chemins de randonnée pédestre (travaux n° 1 et 2). Dans la pratique, le tracé du sentier sinuera entre les arbres situés dans l'emprise. → **problème d'entretien mécanique sur des parcours potentiellement très sinueux et en partie sur très fortes pentes. Question de la largeur utile dégagée (pour l'instant elle est notée à 2 m dans le programme de travaux)**
- ❑ Adaptations localisées d'emprise pour éviter les gros sujets (par exemple pour le franchissement du vallon (N° 13 – secteur A), aux Sipières

## ➤ Mesures complémentaires suggérées

- ❑ Secteur 6-C : localiser le tracé dans le bois au lieu de la prairie en bord du Touroulet
- ❑ Secteur 10-B : Adaptation de l'emprise pour maintenir un "très gros bois"
- ❑ Secteur 14-D : bien spécifier le maintien des chênes en lisière nord des parcelles n° 152 et 153 (plantation de pins)

## ➤ Mesures en phase chantier

- ❑ Calendrier des travaux adapté aux cycles biologiques des espèces et au cycle hydrologique
- ❑ Marquage préalable des "gros bois" ( $\varnothing > 50 \text{ cm} \pm 5 \text{ cm}$ ) à abattre par l'entreprise chargée des travaux afin de permettre un contrôle par le chargé de suivi environnemental du chantier et une vérification de la conformité avec l'étude d'impact
- ❑ Vérification préalable de l'absence d'individus d'espèces protégées (mammifères, chauve-souris, coléoptères saproxyliques) dans les arbres à abattre
- ❑ Protection des cours d'eau pendant l'aménagement des gués et des ouvrages hydrauliques : mise en place d'un batardeau permettant de maintenir les écoulements pendant les travaux et de réduire les risques de pollution accidentelle
- ❑ Clôture des emprises de chantiers à proximité des zones humides reconnues et des axes d'écoulement qui présentent des enjeux amphibien



## MESURES DE COMPENSATION

- 48 "gros bois" ont été dénombrés (à ce stade) dans les emprises de travaux. Conformément aux préconisations environnementales adoptées par la CCAF (06/01/2020), **la compensation de ces abattages sera effectuée par la création d'îlots de sénescence à raison de 300 m<sup>2</sup> / "gros bois" abattu. La surface de compensation exigible à ce jour est donc de l'ordre de 14400 m<sup>2</sup> (1,44 ha).** Compte-tenu des incertitudes de comptage sur certaines portions d'itinéraires sur lesquels le repérage des arbres dans l'emprise était difficile et des modifications possibles du projet, **il est souhaitable de porter cette surface à 2 ha.**
- **Bien que la compensation de la perte de milieux forestiers (env. 1 ha) ne soit pas exigée et même si elle représente une proportion marginale des surfaces boisées, il est préconisé de prévoir 1 ha de plus d'îlot de sénescence de façon à garantir la validation du projet par l'autorité environnementale.**

***MERCI DE VOTRE ATTENTION***